

Première séance, mardi 10 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Sommaire: Ouverture de session. – Validation et assermentation. – Communications. – Projet de décret N° 118 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008. – Rapport N° 116 relatif à la votation cantonale du 30 novembre 2008. – Postulat P2042.08 Moritz Boschung (examen du sens, de la nécessité et du fonctionnement des commissions administratives d'Etat); prise en considération. – Projet de décret N° 112 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1047.08 Emanuel Waeber/Jean-Denis Geinoz (nombre limité de ventes du dimanche sans restriction/adaptation de la loi sur l'exercice du commerce); prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Jean-Pierre Dorand, Christa Mutter, Christine Bulliard, Guy-Noël Jelk, Eric Collomb, Joe Genoud, Jacques Crausaz, Josef Fasel, Jacques Gavillet, Jean-Claude Schuwey et Antoinette Badoud.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de député de M. *Daniel Gander*, en remplacement de M. Pierre Décaillet, démissionnaire.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M. Daniel Gander remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'il est domicilié dans le cercle électoral dans lequel il a été élu, et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

La discussion est maintenant ouverte sur la validation du mandat de député de M. Daniel Gander. Je constate que la parole n'est pas demandée et que, par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de député de M. Daniel Gander.

b) **Assermentation** de M. *Daniel Gander*, élu député.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la procédure habituelle.

Le Président. M. le Député, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouveau mandat. (*Applaudissements*)

Un jeune retraité remplace un jeune retraité, donc la moyenne d'âge de notre Parlement ne change pas. Je vous informe, M. le Député, que mis à part les prises de parole officielles, le tutoiement est en vigueur entre députés.

Discours inaugural

Le Président. Notre Parlement étant au complet, la tradition veut que je vous adresse quelques mots.

M^{mes} les Vice-présidentes du Grand Conseil,

M^{mes} et MM. les Députés,

M. le Président du gouvernement,

M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat,

M^{mes} et MM. les Représentants des médias,

M^{me} la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs,

Le mardi 2 février 1999 dans cette même salle et à cette même place M^{me} la Députée, Elisabeth Leu-Lehmann de Fräschels, prononçait son discours inaugural de présidente du Grand Conseil. Avec ce petit clin d'œil à l'histoire, je souhaite rendre hommage à mon ancienne collègue de parti, aujourd'hui retraitée de la vie politique. Mais je ne résiste pas à la tentation de me replonger dans son allocution pour vous rappeler ce qu'elle disait concernant notre Grand Conseil, des propos d'ailleurs qui n'ont rien perdu de leur actualité même dix ans après. Je cite Elisabeth Leu-Lehmann: «Je crois que nous devons dans chacun de nos actes et décisions nous souvenir des besoins et des aspirations de chaque habitant de notre canton. Derrière chaque acte législatif il y a un citoyen, un contribuable, un travailleur, un patron, un jeune, une personne âgée. Chacun d'entre eux doit pouvoir se reconnaître dans nos décisions. Ce n'est qu'ainsi, disait-elle en conclusion, que nous éviterons la sanction que prononçait Alexandre Dumas au 19^e siècle». Je cite l'écrivain français: «En

Provence, il y a trois fléaux: le mistral, la Durance et le Parlement».

Voilà, chers Collègues parlementaires, voilà donc notre mission, voilà notre travail, notre engagement afin d'éviter que l'on dise un jour que dans le canton de Fribourg il y a trois fléaux: la bise, les impôts et le Parlement.

Meine Damen und Herren Abgeordnete, ich glaube an die Leistungsfähigkeit unseres Parlamentes. Ich bin überzeugt von seiner Funktionstüchtigkeit. Aber es ist vielleicht auch gut und recht, sich gerade in diesen schwierigen Zeiten Zeit zu nehmen, um anzuhalten und nachzudenken.

S'arrêter pour mieux repartir, réfléchir pour mieux agir! Mais comment, nous, ici, s'arrêter et réfléchir? Laissez-moi vous dire à quoi je pense! Je pense à notre salle du Grand Conseil et je souhaite vous transmettre mon admiration pour ces lieux en général et pour son plafond en particulier. Levez donc les yeux, Mesdames et Messieurs, et partagez avec moi mon émotion, celle que j'ai ressentie en 1996 lors de ma première séance de député! Nous sommes un des rares cantons en Suisse à avoir le privilège de siéger dans une salle ancienne avec une partie de son mobilier d'époque. Lorsque les débats devenaient longs et ennuyeux, il m'est alors souvent arrivé de lever les yeux vers cette magnifique composition de Gottfried Locher, le char de la République tiré par deux colombes où l'on voit l'avoyer couronné par la sagesse, sans oublier l'œil de Dieu d'où jaillit cette lumière, cette lumière qui pourrait parfois éclairer nos lanternes et permettre des débats un peu plus éclairés. C'est tout le mal que je nous souhaite. Sachez que j'aurai à cœur non pas de tenir la bougie mais de maintenir la flamme bien vivante, la flamme de nos enthousiasmes, de nos convictions, de nos réflexions, tout au service de notre canton de Fribourg et de sa population.

Avant-hier, dimanche, notre démocratie directe s'est exprimée. Le souverain suisse s'est prononcé, le souverain fribourgeois également. Vous connaissez bien évidemment le résultat de ces importantes votations. En ce qui concerne les résultats cantonaux, nous avons constaté que la majorité de la population fribourgeoise partage les positions de la majorité de notre Parlement et c'est réjouissant que notre Parlement reste le miroir de la population fribourgeoise. Le verdict populaire est tombé, nous devons maintenant consacrer toutes nos énergies à regarder en avant car c'est le propre de l'homme politique. Nous devons prendre des décisions aujourd'hui sur la base des expériences d'hier mais des décisions qui engagent demain, des décisions pour l'avenir, des décisions qui doivent s'inscrire dans le long terme et non dans l'immédiateté facile, voire opportuniste. Dans cette optique, je suis persuadé que notre Parlement a visé juste en décidant des allègements fiscaux pour notre population fribourgeoise. Nos classes moyennes sont en effet pressées par des charges exagérées.

Vous savez, pour que notre canton soit et demeure attractif il ne suffit pas d'avoir de magnifiques paysages, notre canton doit aussi être attractif sur les plans fiscaux et de la formation. Ainsi, cette possibilité de troisième année de médecine que nous venons de décider, ainsi aussi cette création de la Fondation Adolphe Merkle –

que je remercie encore une fois pour la recherche dans les milieux de la nanotechnologie – voilà entre autres des décisions importantes qui garantissent un avenir attractif de notre canton. Ce sont là des décisions responsables, des décisions prises par des femmes et des hommes responsables et nous le sommes toutes et tous ici dans cette enceinte, responsables et engagés. J'ose croire, chers Collègues, que votre engagement politique s'est construit comme le mien. Vous savez, mes origines et ma formation de paysan ont incité à me lancer en politique. A la base, j'entendais défendre les intérêts de ma profession.

Aber als der Gemeinderat, der ich gewesen bin, und als der Grossrat, der ich bin, habe ich mit der Zeit den Reichtum der freiburgischen Politik sowie die Vielfalt der Wirtschaftsbereiche des Kantons und ihre spezifischen Probleme besser kennen gelernt. Mein Horizont hat sich erweitert und mein Horizont wird sich im Laufe dieses Präsidialjahres mit vielen Begegnungen im ganzen Kanton noch einmal erweitern. Ich freue mich darauf, zu entdecken, was ich noch nicht oder wenig kenne. Ich freue mich darauf, festliche Momente zu erleben und auch feierliche Stunden mit Ihnen und unserer Bevölkerung zu teilen. Und ich freue mich darauf, unseren beiden Nationalsprachen und unseren vielfältigen kulturellen Aspekten zu begegnen.

Comme on dit volontiers, chassez le naturel il revient au galop! Je n'ai pas honte à le dire, aujourd'hui ma fibre paysanne me secoue et je suis inquiet. Je veux parler de la production et de la consommation de notre nourriture. Les producteurs des produits essentiels de base ne sont plus payés à un juste prix. Le prix du produit que paie le consommateur n'est pas le salaire du producteur mais d'abord le bénéfice des grands groupes de transformation et de distribution. Et que dire lorsque l'on transforme la nourriture en carburant alors qu'aux quatre coins de la planète, aujourd'hui toujours, des millions de femmes et d'hommes se battent contre la faim! Dans les budgets de nos ménages la nourriture est devenue un point secondaire. La priorité est aux loisirs, une déresponsabilisation que je crains.

Voilà, chers Collègues, un cri du cœur, l'une de mes préoccupations. Non, je ne me suis pas trompé ni de discours ni de public. Je vous le disais le 6 novembre dernier, lors de ma première intervention en qualité de président, je n'oublierai pas mes origines politiques et, dans le respect de sa fonction, votre président ne sera pas un eunuque politique. Je poursuivrai mon idéal, je serai fidèle au principe qui fait la force de notre société suisse et fribourgeoise, à savoir la responsabilité individuelle. Mais, Mesdames et Messieurs, gouvernement et parlement confondus, le défi qui nous attend est simple. Nous devons veiller à ce que cette responsabilité individuelle ne se transforme pas en individualisme. Notre canton n'est pas riche parce qu'il compte plusieurs milliers d'individualités, la richesse de notre canton est la somme de ces individualités. Ce sont les synergies que nous créons entre ces individualités. Nous devons donc veiller à ce que nous créons avec toutes les Fribourgeoises et les Fribourgeois, avec chacune et chacun, leur responsabilité individuelle, une dynamique responsable au service de notre canton. Nous avons, nous députés, à montrer l'exemple. Je compte sur vous. Dans cet esprit, je nous

souhaite une fructueuse année parlementaire, des débats constructifs dans la tolérance et le respect, une ambiance conviviale où la bonne humeur et l'humour ne sont pas absents.

Zu Beginn dieses neuen Sessionsjahres spreche ich jeder und jedem von Ihnen meine besten Wünsche aus. Gesundheit, Glück und Zufriedenheit mögen Sie und Ihre Angehörigen begleiten.

Et n'oubliez: pas la seule indiscipline que je vous pardonnerai sera celle de lever les yeux au plafond, histoire de rencontrer l'œil de Dieu, celui à qui je demande de protéger notre canton, ses autorités et sa population, celui à qui je demande d'inspirer notre action politique tout au service de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*).

Communications

Le Président. 1. Je vous souhaite la bienvenue à cette première session de l'année.

2. Vous trouvez sur vos pupitres d'une part, le préavis de la Commission des finances et de gestion concernant le projet de décret N° 108 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et celui concernant le projet de décret N° 111 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg. Vous trouvez d'autre part, la réponse du Conseil d'Etat à la motion urgente N° 1066.08 concernant l'augmentation des crédits pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ainsi que le décret y relatif portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale. Enfin, le plan mis à jour de la salle du Grand Conseil doit être inséré dans votre guide parlementaire.

3. Je vous informe que le projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189) sera, sur décision du Bureau, débattu en catégorie I, débat libre, contrairement à ce que propose le projet bis de la Commission des routes.

4. Lors de sa séance du 30 janvier, le Bureau a accepté la demande de la Direction de la sécurité et de la justice de procéder à la suite directe de la motion urgente N° 1065.08 déposée en décembre 2008 par la Commission de justice et relative à la modification de la Loi sur l'élection des juges. De ce fait, le Bureau a accepté d'une part, de renoncer à la prise en considération de la motion et, d'autre part, d'attribuer l'examen du projet de décret découlant de la motion à la Commission de justice. Le décret sera soumis au Grand Conseil lors de la session du mois de mars afin que l'entrée en vigueur puisse être fixée lors de la session de mai.

5. Je vous informe également que le 15 décembre 2008, le Grand Conseil a mis en consultation l'avant-projet de loi précisant les compétences en matière de conventions intercantionales. Elaboré sous l'égide de la commission parlementaire présidée par M. le Député Benoît Rey, l'avant-projet répond à l'acceptation par le Parlement des initiatives parlementaires N°s 119.05 et 161.06. Cet avant-projet vise à assurer une meilleure

prise en compte des intérêts du législatif dans le domaine de la collaboration intercantonale. Le délai de consultation court jusqu'au 30 mars 2009 et un projet définitif devrait être transmis au Grand Conseil d'ici au mois de juin.

6. Dans le domaine intercantonal, la commission interparlementaire chargée de l'examen du projet de concordat suisse sur les entreprises de sécurité s'est réunie dans cette salle le 15 janvier 2009. Après les commissions pour les projets de concordat romand sur les entreprises de sécurité (en 2003), de concordat sur la détention pénale des mineurs (en 2005) et de concordat sur la détention pénale des adultes (en 2006), c'est là la quatrième commission interparlementaire de consultation à avoir siégé dans le canton de Fribourg. Présidée par M. le Député Michel Zadory, la commission a terminé ses travaux en une seule séance et a adressé sa prise de position à la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police.

7. Toujours sur le plan intercantonal, la Communauté d'intérêt des parlements cantonaux, dont Fribourg assure le secrétariat pour deux ans, a lancé son site Internet www.parlements-cantonaux.ch. Je vous invite à aller le découvrir. Vous y trouverez une comparaison du fonctionnement des 26 parlements cantonaux. La consultation se fait selon des filtres faciles à utiliser et le tout est très accueillant. Vous pourrez également consulter les derniers accords intercantonaux en cours d'élaboration. Cette base de données est alimentée par les députés des parlements cantonaux suisses et leur secrétariat. La Commission des affaires extérieures sera informée plus en détail ultérieurement.

8. Pour terminer, je vous informe que le Secrétariat du Grand Conseil a engagé au 1^{er} janvier 2009 M^{me} Manuela Grosset en tant qu'huissière du Grand Conseil et qu'un autre huissier viendra compléter l'équipe d'ici le mois de mars. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Grosset qui est vers le poêle en faïence.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret N° 118 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008¹

Rapporteur: **Pascal Kuelin**, (*PLR/FDP,SC*), président de la CFG

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui concerne donc les crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008. La Commission des finances et de gestion vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret avec la remarque que, pour l'année 2008, ce projet souffre d'une excellente comparaison puisque, tant en

¹ Message p. 316.

termes de nombre d'arrêtés qu'en termes de montant total en valeur absolue des crédits complémentaires mais également en proportion des dépenses effectuées et budgétisées, le montant du décret se situe en dessous des exercices précédents.

La Commission des finances et de gestion s'est prononcée par 8 voix sans opposition et 4 absentions avec la remarque que les documents explicatifs lui sont parvenus relativement tard pour l'étude de ce projet de décret. Je vous invite à entrer en matière.

Le Commissaire. Comme l'a relevé le rapporteur, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs, le total des crédits supplémentaires, crédits supplémentaires compensés, est inférieur à la moyenne de 1990 à 2008. C'est donc une excellente année et je crois qu'on peut remercier toute l'administration qui a appliqué et mis en œuvre le budget 2008 avec une très grande rigueur. C'est avec ces considérations que je vous invite à adopter le décret tel que proposé.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des crédits complémentaires pour l'année 2008 et n'a pas de remarques particulières. On constate qu'avec 9,5 millions, ils sont inférieurs aux années précédentes; ils sont entièrement compensés, la loi est ainsi respectée.

Donc le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce projet de décret.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste approuvera le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2008.

Cependant, nous tenons à relever que les membres du groupe socialiste de la commission ainsi qu'un autre membre de la Commission des finances et de gestion se sont abstenus en commission sur ce sujet. Ceci était une manifestation de mauvaise humeur. Je m'explique: nous avons reçu les documents explicatifs sur ce décret au début de la séance au cours de laquelle nous devons traiter du message N°118. Je vous rappelle que nous sommes des miliciens, que les documents nous permettant de prendre des décisions objectives doivent nous parvenir dans des délais raisonnables si nous voulons rendre un travail correct.

Dans l'acte des membres de la CFG, il y a la ferme volonté de faire en sorte que la démocratie que nous avons élaborée soit respectée dans le sens de notre Constitution.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les crédits supplémentaires – fort heureusement compensés – du budget de l'Etat de Fribourg apparaissent chaque année de manière récurrente au menu du Grand Conseil. Il est vrai que les 9 588 000 totalisant l'ensemble de ces 31 crédits ne posent pas de difficultés au niveau de leur acceptation. Sur un budget 2009 de fonctionnement annonçant des charges de 2950,4 millions de francs, il n'y a pas quoi ébranler les finances cantonales. A la lecture attentive des différents crédits qui nous sont demandés cet après-midi, l'Alliance centre gauche est

interpellée au niveau du Département de l'économie et de l'emploi et plus précisément au centre de charges 330.007 «Pertes sur cautionnement» où un montant important de 855 000 francs est exigé de la part de la Confédération, montant qui concerne l'entreprise Steiger SA, installée à Châtel-St-Denis depuis 1998 et sa situation financière à l'issue de la liquidation du sursis concordataire. Ces 855 000 francs représentent – comme on nous l'a indiqué – la moitié du solde de la créance ouverte envers cette société garantie par le cautionnement. Nous sommes étonnés de constater que, malgré une sous-évaluation liée aux frais d'acquisition des bâtiments de Châtel-St-Denis, aux frais de déménagement, aux frais d'aménagement et aux frais d'équipement des nouveaux locaux, cette entreprise ait pu bénéficier d'une aide financière généreuse assez rapidement sans que l'on se préoccupe vraiment de son état de santé. Au total, le cautionnement établi pour une durée de 8 ans par la Confédération et le canton se chiffre tout de même à 1 890 000 francs. Il est vrai qu'un groupe, à l'époque du Relais technologique Fribourg – Fri-Up maintenant – s'était rendu au chevet de cette entreprise dès l'annonce par la Banque cantonale de ses difficultés financières. Ce groupe avait constaté un endettement énorme et une forte augmentation des fonds propres insuffisants, sans parler des chiffres d'affaires qui ne progressaient pas.

L'Alliance centre gauche demande donc des précisions quant aux modalités concernant l'octroi d'un cautionnement par la Promotion économique du canton. Quelles ont été les analyses faites au niveau, par exemple, de l'état financier d'une telle entreprise? Y a-t-il, au niveau du Département de l'économie et de l'emploi, toutes les ressources humaines nécessaires pour s'assurer que l'aide financière cantonale soit donnée en parfaite connaissance de l'état de santé financier d'une telle entreprise?

Je vous remercie, M. le Commissaire du gouvernement, de nous donner quelques explications à ce sujet.

Pour ce qui est des crédits supplémentaires cités dans le message N°118, la majorité du groupe Alliance centre gauche les acceptera.

Le Rapporteur. L'entrée en matière n'est pas combattue. Les questions évoquées par M. le Député Claude Chassot s'adressent au commissaire du gouvernement et je n'ai personnellement pas de commentaires particuliers à formuler.

Le Commissaire. J'interviendrai à la suite de deux remarques. D'abord M. le Député Corminbœuf a raison: le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est arrivé trop tard à la CFG. Sans aller chercher les raisons de ce retard, je vous prie de nous en excuser. Nous avons déjà pris les mesures pour que cela ne se reproduise plus à futur.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Chassot, je ne peux pas lui donner aujourd'hui l'ensemble des réponses. Je pense qu'il faudra qu'il revienne à la charge dans le cadre du compte rendu de l'exercice 2008 de manière que mon collègue, le Directeur de l'économie, puisse lui apporter les éclaircissements nécessai-

res. Je tiens à préciser que ce type de cautionnement est décidé, non pas par la Promotion économique ou par la Direction, mais bien par le Conseil d'Etat, ce qui est une première chose. Généralement, ces cautionnements étaient donnés jusqu'à présent en particulier dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny. Pour que l'Etat donne un cautionnement, il faut que la Confédération l'accorde également, et vice-versa. Le fait de donner des cautionnements et que, parfois, le risque se réalise, démontre bien que lorsqu'on essaye de donner un coup de pouce à l'économie, surtout aux emplois, il y a des risques. Eh! bien, de temps en temps, les risques se réalisent. L'entreprise elle-même n'y peut rien; elle n'a pas fait exprès d'avoir des difficultés. C'est bien pour ça qu'on a une provision pour couvrir ces risques et qu'en fait c'est le seul arrêté où l'on a compensé cette charge supplémentaire, non pas par une réduction de dépenses, mais par un prélèvement sur la provision qui est créée à cet effet. Encore une fois, lorsqu'on accorde ce type de caution, il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de problèmes, il n'y a pas de difficultés. C'est un peu comme lorsqu'on accorde des prêts à certaines associations, des prêts théoriquement remboursables, puis, au fil des années, on se rend compte que le «théoriquement remboursable» est très, très théorique et que, finalement, on ne rembourse rien. On court des risques. Si on donne un cautionnement, c'est précisément parce qu'il y a des risques et on estime que le jeu en vaut la chandelle dans le sens de création d'emplois. Dans le cas précis, cela a échoué. Il faut en prendre acte. Je peux imaginer qu'il y aura encore d'autres cautionnements qu'on a donnés, compte tenu de l'évolution économique actuelle, qui risquent d'être activés. Je n'ai pas de noms en tête aujourd'hui, mais cela pourrait encore arriver. C'est là qu'on voit que l'Etat fait aussi sa part pour essayer de créer des places de travail dans ce canton. Mais, encore une fois, pour l'ensemble des détails de ce dossier, je vous invite à aborder mon collègue de la Direction de l'économie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC,

PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), FÜRST (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krättinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

Elections

Le Président. Cet après-midi, nous allons procéder aux élections et aux réélections en ce qui concerne les fonctions judiciaires. Nous poursuivrons demain si nous n'arrivons pas à les terminer aujourd'hui. Ces élections se font au scrutin uninominal, à la majorité absolue des bulletins valables.

Vous avez à disposition le préavis du Conseil de la magistrature du 14 janvier 2009, celui de la Commission de justice, qui ne propose qu'un seul nom et la liste des candidats éligibles pour ces élections, qui se trouvent sur vos pupitres. Les résultats vous seront communiqués en une fois, au terme de la séance.

Nous devons procéder à l'élection d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal. Le préavis de la Commission de justice et du Conseil de la magistrature porte sur la candidature de M^{me} Anne-Sophie Peyraud. J'ouvre la discussion sur cette élection.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). J'aimerais préciser que vous avez reçu avec le courrier deux noms de candidats qui seraient éligibles. Cependant, l'un des deux candidats s'est retiré. Ainsi M^{me} Anne-Sophie Peyraud est la seule candidate valable.

Rapport N° 116 relatif à la votation cantonale du 30 novembre 2008¹

Le Président. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Lässer Claude, président du Conseil d'Etat. Il convient de prendre acte de ce rapport. En fait, c'est le résultat de la votation sur le sujet de la fumée passive, donc la votation qui concernait l'initiative constitutionnelle, d'une part, et, d'autre part, le contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport selon les chiffres indiqués dans celui-ci.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat P2041.08 Moritz Boschung (examen du sens, de la nécessité et du fonctionne- ment des commissions administratives d'Etat)²

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Ich nehme zur Kenntnis, dass der Staatsrat mein Postulat ablehnt. Ich stelle allerdings fest, dass der Staatsrat zwar detailliert darlegt, wie es zur Bildung von Kommissionen kommt und wie er sich bemüht, die Vielzahl der Kommissionen etwas einzuschränken. Doch geht der Staatsrat letztlich nicht auf das von mir vorgebrachte Anliegen ein, nämlich, Sinn, Notwendigkeit und Funktionsweise der Kommissionen wirklich und gründlich zu hinterfragen.

Man kann mir beim besten Willen nicht weismachen, dass der Staat Freiburg 110 Verwaltungskommissionen benötigt. Sie haben richtig gehört: Es gibt nicht weniger als 110 Kommissionen in unserer Kantonsverwaltung. Wir alle hier im Saal wissen sehr genau, und aus eigener Erfahrung, dass es nötige und sinnvolle, aber auch unnötige Kommissionen gibt.

Ich habe zwar ein gewisses Verständnis für die Ablehnung des Postulats, denn in der Tat wäre die Durchforstung der Gesetze, in denen ja sehr viele Kommissionen begründet sind, sehr aufwändig. Dennoch hätte man von der Regierung eine etwas weitergehende und vertiefte Analyse erwarten dürfen, die über die weitgehend formelle Antwort hinausgegangen wäre.

So bleibt mir letztlich nichts anderes übrig, als den Staatsrat dringend zu bitten, in Zukunft: a) bei der Ernennung von Kommissionen deren Sinn und Notwendigkeit kritischer zu hinterfragen als bisher; b) bei neuen Gesetzen die Bildung neuer Kommissionen kritischer als bisher zu hinterfragen und schliesslich c) bei Gesetzesrevisionen immer auch die Frage zu stellen, ob dort erwähnte Kommissionen wirklich notwendig sind. In diesem Sinne bitte ich Sie, meinem Postulat zuzustimmen.

¹ Texte du rapport p. 304.

² Déposé et développé le 3 septembre 2008, BGC p. 1661; réponse du Conseil d'Etat le 13 janvier 2009, BGC p. 359.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien juge intéressante la question soulevée par son collègue, M. le Député Moritz Boschung. Il a également pris acte avec satisfaction du fait que le Conseil d'Etat est conscient du problème soulevé par le postulant puisqu'il examine déjà de manière très attentive et régulière l'utilité de chaque commission et la nécessité de les maintenir, en particulier lors de la reconduction de ces commissions.

Compte tenu de la réponse circonstanciée du Conseil d'Etat et en invitant aussi le Conseil d'Etat à poursuivre ses efforts dans le sens demandé par le postulant, le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, suivra la proposition du Conseil d'Etat et refusera le postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le postulat de notre collègue Moritz Boschung met le doigt sur le fonctionnement, et surtout sur la nécessité, de plus de cent commissions administratives de l'Etat. Plusieurs remarques très pertinentes sont mises en exergue, dont notamment le rapport qualité-prix si l'on s'en réfère aux frais, semble-t-il, parfois conséquents qu'elles engendrent.

Après une analyse détaillée de la réponse du Conseil d'Etat, des arguments de ce dernier, et également du souci de rationalisation présent dans l'ensemble de la réflexion de notre exécutif cantonal, l'Alliance centre gauche suivra le Conseil d'Etat et refusera dans sa majorité ce postulat.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion ist der Meinung, dass die meisten Kommissionen eine gesetzliche Grundlage haben. Insofern wurde bei der Beratung der jeweiligen Gesetze über den Sinn einer Kommission diskutiert und deren Legitimität ist gegeben.

Mitarbeit in Kommissionen ist gefragt. Oft wird deshalb die Anzahl der Kommissionsmitglieder erhöht, obschon eine kleinere Anzahl Kommissionsmitglieder effizienter wäre. Kommissionen sind ein Mittel, um verschiedene Interessenvertreterinnen und -vertreter in den Meinungsbildungsprozess einzubinden. Zudem ist es eine Plattform für den Informations- und Wissenstransfer. In diesem Sinne befürwortet die FDP die Konstanz der ständigen Kommissionen und kann sich nicht vorstellen, diese durch ad hoc-Arbeitsgruppen zu ersetzen.

Hingegen erwarten wir vom Staatsrat, dass er die Funktionsweisen der Kommissionen kontrolliert und diese aktiv begleitet. Rechtzeitige Einladungen mit Unterlagen und regelmässige Rapporte der Kommissionen sollten eine Selbstverständlichkeit sein. Zudem muss gewährleistet werden, dass Kommissionen, die für eine Aufgabe vorgesehen sind, einberufen werden. Unseres Erachtens ist es eine wichtige Führungsaufgabe, die Kommissionen richtig einzusetzen und ihre Funktionsweise nicht einem Leerlauf gleichen zu lassen.

Mit diesen Überlegungen wird die FDP-Fraktion mehrheitlich das Postulat ablehnen.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). La requête de notre collègue Boschung est pertinente. Elle manifeste

de la raison, de la logique et du bon sens. Au vu des explications du Conseil d'Etat dans sa réponse, le groupe de l'Union démocratique du centre constate avec satisfaction que la manière d'évaluer le fonctionnement des commissions administratives de l'Etat, d'une part, et d'autre part, la création en fonction des besoins des comités de pilotage, des comités de projets ou des groupes de travail va déjà dans la direction demandée par le postulant. Néanmoins, notre groupe est quelque peu partagé. Une partie estime, en effet, qu'une évaluation du travail de ces commissions en cours de législation serait souhaitable.

Pour ces raisons, une partie de notre groupe va rejeter le postulat et une autre partie soutiendra le postulat de notre collègue Boschung.

Lässer Claude, Directeur des finances. En résumé, je pense pouvoir dire que, aussi bien le postulant que le Conseil d'Etat, ont les mêmes soucis, c'est d'avoir des commissions efficaces, le moins de commissions possible et des commissions les moins abondantes en membres. Mais il faut quand même reconnaître que lorsqu'il s'agit de biffer une commission dans une loi, le Grand Conseil est un peu moins généreux dans ce sens-là. Il y a généralement plutôt des oppositions. Lorsqu'il s'agit de réduire le nombre, pour parler d'efficacité, cela veut dire que généralement on exclut un certain nombre de représentants des secteurs concernés. Si on veut le faire, on peut, mais encore faut-il être conséquent et admettre cet effet. Pour prendre un exemple, si on veut simplement avoir une représentation équitale des partis, d'emblée il faut avoir 5 ou 6 membres. Ensuite, il y a d'autres milieux qui doivent être intéressés.

Cela étant, nous sommes conscients de cette nécessité. Nous nous battons plutôt contre la création de commissions supplémentaires. Pratiquement, chaque fois qu'on parle de commissions, on se bat pour en réduire le nombre. Et, notamment suite au postulat, comme nous l'avons écrit, nous avons d'ores et déjà décidé d'avancer les travaux. Donc ces travaux, on les fait à chaque période législative, donc tous les quatre ans lorsqu'il faut renommer l'ensemble des commissions. On a décidé pour la prochaine période d'avancer les travaux pour se donner plus de temps pour faire cet examen.

Pour en venir à la remarque de M^{me} Claire Peiry-Kolly, il faut bien être conscient que dans l'évaluation du travail et de la qualité du travail d'une commission, il y a aussi un élément qu'on oublie un petit peu, c'est le fait de devoir discuter de projet, d'avant-projet ou d'application de projet dans une commission, même si la commission n'est pas très efficace, cela a au moins l'avantage de prendre le pouls, d'avoir plus de transparence dans certains travaux et de l'élargir à d'autres milieux que ceux de l'administration. Dans ce sens-là, on peut se demander si c'est efficace ou pas, mais cette efficacité-là est difficile à démontrer ou à infirmer.

En tout état de cause, comme nous l'écrivons, je vous invite à refuser le postulat, ce qui ne veut pas dire que le Conseil d'Etat va relâcher sa vigilance. Au contraire, je peux vous citer un cas où on vient de discuter de la prolongation du travail ou de la réactivation d'une commission où on a renvoyé le dossier parce qu'il y

avait trop de personnes et on a demandé aux Directions concernées de diminuer le nombre de personnes parce qu'il nous semblait qu'il y avait des doublons. Ce souci, nous l'avons en permanence. Vous avez vu que dans les derniers travaux, on a déjà supprimé un certain nombre de commissions. Certaines ont été regroupées parce que les domaines sont connexes. Il est inutile de travailler dans plusieurs commissions. Donc, ce souci, nous l'avons. Le fait de vous proposer le refus de ce postulat ne signifie donc pas que nous allons relâcher nos efforts.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 62 voix contre 16. Il y a 4 abstentions

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadori (BR, UDC/SVP). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Projet de décret N° 112
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la
mise en œuvre de la législation fédérale sur l'har-
monisation des registres¹**

Rapporteuse: **Valérie Pillier** (PS/SP, BR)

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité
et de la justice

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le projet de décret qui vous est soumis prévoit la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres. La nouvelle loi adoptée en juin 2006 par les Chambres fédérales prévoit de simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. En outre, le recensement 2010 devra se faire sur la base de registres numérisés. C'est pourquoi les communes qui sont responsables du contrôle des habitants doivent adapter leurs logiciels dans les délais impartis par l'Office fédéral de la statistique. De plus, le canton est également touché par cette nouvelle loi puisqu'il doit désigner un service chargé de coordonner et d'appliquer les mesures d'harmonisation et de procéder aux contrôles de qualité s'y rapportant. Le développement d'un contenu harmonisé des registres des habitants présente aussi un intérêt certain pour de nombreux services de l'Etat de Fribourg.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a décidé de créer une plate-forme informatique qui réunira les données des registres communaux. Aussi, l'harmonisation des registres avec la révision totale de la loi sur le contrôle des habitants figure également parmi les objectifs du programme gouvernemental 2007–2011. Le coût total du projet est estimé à 4 242 200 francs, réparti entre 2008 et 2011. Ce montant comprend le prix estimé à 2 135 000 francs pour le développement et la mise en place de la plate-forme informatique cantonale par un fournisseur externe, les coûts du personnel de l'Etat actif dans le projet pour 1 243 150 francs et les honoraires du personnel externe d'appoint dans le projet pour 370 000 francs. Est compris également dans la somme totale un montant de 390 000 francs, répartis sur 2009 et 2010, prévu pour compenser les frais induits dans les communes pour l'adaptation de leurs applications informatiques en raison de la création de la plate-forme cantonale.

La commission a accepté l'entrée en matière de ce projet de loi avec les quelques remarques suivantes, soit la problématique de la protection des données, qui a suscité des interrogations au sein de la commission, avec les questions suivantes: jusqu'où va-t-on aller dans la transmission des données personnelles des registres des habitants? Est-ce que la sécurité des données sera garantie? Les réponses nous ont été données. Les droits d'accès à cette plate-forme et les compétences y relatives feront l'objet d'une réglementation détaillée dans une ordonnance d'application de la nouvelle loi sur les registres des habitants.

Autre remarque soulevée lors de la commission: la finalité d'une telle mise en place qui a préoccupé certains membres de la commission. La création de cette plate-forme ne sera-t-elle pas également lourde de conséquences à l'usage? Il est clair que ce projet permettra d'harmoniser les contenus des registres et facilitera l'échange des données. De plus, il permettra d'actualiser et de rendre exactes les données personnelles dont ont besoin les communes, le canton et la Confédération.

Avec ces quelques remarques en préambule, je vous invite à soutenir l'entrée en matière et laisse à M. le Commissaire du gouvernement le soin de compléter les informations que j'ai données.

Le Commissaire. Ich danke zunächst der Frau Bericht-
erstatte für die Zusammenfassung des Projektes.

Registerharmonisierung hat wenig mit «HarmoS» oder mit Harmonie zu tun, ausser dass es allenfalls ebensoviel Fingerspitzengefühl braucht, dass es ebenso kompliziert ist und Fachwissen und technisches Wissen erfordert. Es kommt dazu, dass die Registerharmonisierung nicht das Werk eines Departementes, einer Direktion ist, sondern eine interdirektionelle Aufgabe. Ich erinnere hier daran, dass das statistische Amt, das SITEL, das Gemeindedepartement und auch die Einwohnerkontrolle betroffen sind und dass meine Direktion vor Jahren das «Lead» unter der Federführung von Herrn Generalsekretär Beat Renz übernommen hat.

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres s'adresse en premier lieu aux communes. Ce sont les communes qui sont, seront et resteront responsables du contrôle des habitants. Ce sont elles qui ont l'obligation, de par la loi fédérale, d'adapter leurs logiciels d'ici à la fin de l'année pour que le recensement fédéral de 2010 puisse être opérationnel à partir de la mi-janvier de l'année prochaine. Le canton est également concerné par ce projet puisqu'il a l'obligation de désigner un service chargé de la coordination de cette harmonisation, d'appliquer les mesures d'harmonisation et de procéder à des contrôles. L'harmonisation de ces registres et notamment la plate-forme cantonale, présente évidemment aussi des intérêts et des chances non seulement pour les communes, mais également pour les différents services de l'Etat. En effet, si vous demandez aux préposés communaux du contrôle des habitants, notamment à leurs chefs ce qu'ils en pensent, ils vous diront que c'est avec impatience qu'ils attendent cette harmonisation des registres.

Le Conseil d'Etat a d'abord organisé une pré-étude, il y a quelques années, sous l'égide de M. Beat Renz. Les communes ont été impliquées dès le début dans ce processus. Il y avait trois communes: la Ville de Fribourg, Schmitten et Neyruz. Ainsi ces communes ont été dès le départ impliquées avec d'autres services de l'Etat. En décembre 2007, le Conseil d'Etat a mis sur pied une organisation de projet en instituant un comité de pilotage sous la responsabilité de M. Steiert, avec l'engagement pour une durée de quatre ans d'un directeur de projet, M. Binder, et où des communes ainsi que des représentants de l'Association des communes ont été associées aux travaux.

La commission a, comme l'a déjà précisé la rapporteure, accepté ce projet sans opposition. Certaines

¹ Message p. 270.

questions ont été posées; elles avaient trait notamment à l'utilité de cette plate-forme informatique, à la protection des données et au coût.

En ce qui concerne la protection des données, j'aimerais attiré votre attention sur le fait que le Conseil d'Etat a mis en consultation une nouvelle loi sur le contrôle des habitants, consultation qui durera jusqu'à la mi-mars. Et dans ce projet de loi nous allons très loin en matière de protection des données, plus loin en tout cas que d'autres cantons qui préparent également une telle loi.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres.

Notre groupe relève avec satisfaction que ce projet d'harmonisation des registres fait un pas important vers la cyberadministration et qu'il va, à terme, faciliter énormément l'échange de données entre les communes, le canton et la Confédération. Il note également avec satisfaction que les demandes supplémentaires du canton envers les communes par rapport aux exigences de la Confédération seront indemnisées. En effet, un montant de 390 000 francs, compris dans ce décret, est réservé pour compenser les frais des communes pour l'adaptation de leurs outils informatiques.

Le groupe libéral-radical regrette toutefois que la loi sur le contrôle des habitants ne soit pas traitée parallèlement dans cette session à l'octroi de ce crédit, même s'il est conscient que la Confédération est en partie responsable de cette situation.

C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à accepter ce décret.

Beyeler Hans-Rudolf (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft diskutiert und ist mit folgenden Bemerkungen einstimmig für Eintreten: Mit der Realisierung der Registerharmonisierung wird ein seit dem Jahre 2007 bestehendes technisches Projekt zwischen dem Staat und Gemeinden verwirklicht. Wir finden es in Bezug auf den Informationsaustausch zwischen den Gemeinden und dem Staat trotz den hohen Kosten pro Einwohner eine gute Plattform. Zudem können eine Anzahl administrativer Arbeiten vereinfacht werden. Von der Registerharmonisierung zwischen Gemeinden und Staat können auch andere Direktionen des Staates profitieren. Ohne die Harmonisierung könnte es für einige Gemeinden bezüglich der Übermittlung der nötigen Informationen an den Bund Probleme geben, welche auch vermehrt Kosten für diese Gemeinden verursachen könnten. Die Harmonisierung bringt auch zum Beispiel für die Gemeinden Vorteile, in dem sie Arbeitstage einsparen können. Das sind vor allem finanzielle Vorteile für Staat und Gemeinden.

Ich habe noch eine Frage: Wie wird der Datentransfer zu Drittpersonen im Bezug auf den Datenschutz vorgenommen?

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). Convaincu par le bien-fondé de la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres et surtout par les avantages que pourront en tirer les communes et les différents services de l'Etat, la majorité des membres du groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet de décret.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Der vorliegende Verpflichtungskredit basiert auf der Umsetzung der Bundesgesetzgebung über die Registerharmonisierung in unserem Kanton. Unsere Fraktion wird dem Dekret zustimmen, obwohl wir überzeugt sind, dass der gleiche Effekt mit einer billigeren Variante ebenso hätte erreicht werden können. Solange eine Informatikplattform oder Informatiklösung nicht Stellenprozente reduziert, kann man auch längerfristig nicht von Kosteneinsparungen sprechen. Vor allem scheint der Anteil der einmaligen Kosten auf Stufe Kanton im Verhältnis zu den Entschädigungen an die Gemeinden sehr hoch zu sein.

Mit diesen Randbemerkungen werden wir das Dekret unterstützen und hoffen auf ein gutes Gelingen des Datenaustausches.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Comme nos collègues qui se sont exprimés jusqu'ici, le groupe socialiste a pris connaissance de ce décret qui est, pour le moins qu'on puisse dire, assez technique. Nous sommes également tout à fait conscients qu'il s'agit là d'un passage obligé qui nous est imposé par la législation fédérale et que nous avons finalement assez peu de marges de manœuvre pour accepter ou non l'informatisation de ces registres.

Cela dit, permettez-moi néanmoins de relever deux points sur lesquels le groupe socialiste a eu quelques discussions. Tout d'abord, il est évident qu'un accès à ce registre devra se faire de manière extrêmement ciblée afin d'éviter que ce registre ne devienne finalement une plate-forme d'information au service de l'administration et de certaines structures paraétatiques. Pour garantir la protection des données, M. le Commissaire du gouvernement nous a dit qu'une bonne partie de ces questions seront réglées dans la loi sur le contrôle des habitants; nous allons donc la suivre un peu comme «le lait sur le feu», M. le Président!

Autre petit bémol aussi: le coût qui est, somme toute, assez élevé! Là, nous avons effectivement le canton qui, prenant pour base ce qui se passe dans le canton de Berne, va rétrocéder 1 fr. 50 par habitant aux communes. Il sied de saluer évidemment ce passage qui permet au canton de tenir compte des coûts que cela va générer pour les communes. Faute évidemment d'avoir la possibilité de connaître des bases plus précises, il y a lieu de retenir finalement ce montant qui est choisi avec peut-être une remarque, c'est que pour les communes qui ont déjà toute une infrastructure assez avancée et qui ont investi passablement, ce serait probablement un petit effort supplémentaire que pourrait faire le canton.

Mais, avec toutes ces considérations, le groupe socialiste votera ce décret.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Je vous informe que la Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret le 28 janvier dernier et qu'elle vous propose, par 11 voix, sans opposition et une abstention, d'entrer en matière sur ce projet qui paraît intéressant pour notre canton et qui permet, pour un coût financier raisonnable, de créer une plate-forme informatique de l'ensemble de sa population.

La Rapporteuse. Je tiens à remercier tous les intervenants qui acceptent l'entrée en matière.

Le Commissaire. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet de décret. Je vous remercie aussi de ne pas avoir posé trop de questions techniques parce qu'effectivement c'est un projet très technique, scientifique, et j'aurais eu peut-être de la peine à répondre à des questions trop détaillées.

Je regrette également, comme M. Wicht l'a relevé, de n'avoir pas pu vous soumettre en même temps la nouvelle loi sur le contrôle des habitants mais, comme vous l'avez dit, la Confédération a adopté cette loi en décembre 2006 seulement. Il fallait d'abord venir avec cette plate-forme informatique cantonale.

Herr Grossrat Beyeler hat im Bezug auf den Datentransfer an Drittpersonen eine Frage gestellt. Wie ich eingangs gesagt habe, ist diese Frage im Gesetzesentwurf über die Einwohnerkontrolle geregelt. In dieser wird detailliert geregelt, wer berechtigt ist, welche Daten an wen weiterzugeben und wer Zugang zu diesen Daten hat. Die diesbezügliche Diskussion wird also im Rahmen dieses Gesetzes stattfinden.

Herr Grossrat Johner ist überzeugt, es hätte eine billigere Variante gegeben. Es ist ein bisschen einfach, dies zu sagen. Sie müssen mir das dann schon aufzeigen. Ich glaube, wir haben ziemlich viele Kosten gespart. Gerade dank der öffentlichen Ausschreibung konnten wir gegenüber dem Finanzplan fast eine Million einsparen.

M^{me} la Députée Schnyder aimerait que le canton verse un peu plus aux communes. Je comprends son souhait, mais là j'estime qu'elle parle plutôt en tant que syndique de Villars-sur-Glâne, qu'en tant que députée. Je pense que le montant de 390 000 francs n'est pas arbitraire. Il repose sur une estimation, expérience faite dans le canton de Berne, le coût de 1 fr. 50 par habitant semble être judicieux.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Ét. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 83.

Motion M1047.08 Emanuel Waeber/Jean-Denis Geinoz

(nombre limité de ventes du dimanche sans restriction-adaptation de la loi sur l'exercice du commerce)¹

Prise en considération

Waeber Emanuel (*PDC/CVP, SE*). Mit vorliegender Motion laden wir Sie ein, einer Anpassung des Gesetzes über die Ausübung des Handels zuzustimmen. Unser Vorstoss beruft sich in erster Linie auf eine neue Bestimmung des Bundesgesetzes über die Arbeit in In-

¹ Déposée et développée le 20 mars 2008, *BGC* p. 535; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, *BGC* d'octobre p. 1928.

dustrie, Gewerbe und Handel, welche am 21. Dezember 2007 verabschiedet wurde und folgenden Wortlaut hat: «Die Kantone können höchstens vier Sonntage pro Jahr bezeichnen, an denen Arbeitnehmer in Verkaufsgeschäften ohne Bewilligung beschäftigt werden dürfen.»

En outre, les ventes du dimanche et de Noël sont devenues de plus en plus populaires ces dernières années et répondent à l'évolution des nouvelles habitudes et des besoins du consommateur. Enfin, l'accroissement de la flexibilité et l'adaptation d'une base légale claire auraient comme effets de renforcer la sécurité du droit et l'égalité de traitement dans un secteur où les autorités d'exécution de la loi sur le travail sont de plus en plus souvent confrontées à des demandes d'autorisation de travail dominical pour des jubilés d'entreprises, des expositions de voitures, des manifestations culturelles ou encore des fêtes de village.

Die Realität sieht hier so aus, so sieht sie hier aus, die Realität: Die Geschäfte aus den Nachbarkantonen locken uns aus dem eigenen Kanton. Dies, werte Kolleginnen und Kollegen, dies sind die heutigen Tatsachen. Wir wollen doch unseren eigenen Geschäften, aber auch unseren eigenen Konsumenten und Konsumentinnen, gerade im eigenen Haus, im eigenen Kanton dieselben Marktchancen, bzw. dieselben Konsummöglichkeiten wie in unseren Nachbarkantonen bieten. Die geltenden Gesetzgebungen zu den sonntäglichen Geschäftsöffnungen im Kanton Freiburg sind sehr restriktiv. In der Praxis jedoch üben die Gewerbetreibenden einen immer stärkeren Druck aus und erhalten oft bereits unter dem bisherigem Bundesrecht Ausnahmegewilligungen.

Sans vider de sa substance le régime qui prévaut aujourd'hui dans le canton de Fribourg en matière d'heures d'ouverture des commerces, il me paraît justifié par conséquent d'envisager l'introduction d'une disposition nouvelle prévoyant un élargissement des ouvertures dominicales exceptionnelles. La pratique démontre toutefois que ce besoin se fait ressentir lors des périodes ciblées de l'année, soit au printemps lors de la présentation de nouveautés à la clientèle.

Aufgrund dieser Bewegungen sind wir im Grundsatz bereit, dem Vorschlag des Staatsrates zu folgen: Der Staatsrat unterbreitet dem Grossen Rat einen Gesetzesentwurf, wonach die Geschäfte an zwei Sonntagen pro Jahr geöffnet sein können. Wie es der Staatsrat vorschlägt, würden diese Sonntage von Jahr zu Jahr von der Sicherheits- und Justizdirektion nach Anhörung der beteiligten Kreise und innerhalb von zwei bestimmten Perioden (Frühjahr, Advent) festgelegt.

Der folgende Vorschlag ist der für alle Beteiligten wohl ideale und auch gangbare Weg, so wie er in anderen Kantonen zum Teil bereits diskutiert, bzw. bereits angewandt wird. Wir bitten den Staatsrat, ihn eingehend zu prüfen und wir schlagen vor, dass der Staatsrat jährlich drei fixe Sonntage bestimmt und die Gemeinden frei sind, und auch die Kompetenz dazu erhalten, davon maximal deren zwei Sonntage zu bewilligen.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'accepter le fractionnement de la motion comme le Conseil d'Etat le propose, c'est-à-dire d'accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par année pendant lesquels les commerces pourront être

ouverts sans autorisation particulière, d'accepter la compétence de fixer des dimanches pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation auprès du Conseil d'Etat, et d'accepter la motion sur le nombre de dimanches choisis, à savoir deux dimanches.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). «Nous nous engageons pour les enfants et les familles. Comme l'être humain est au centre de notre action, les familles nous tiennent tout particulièrement à cœur. Dans la communauté familiale, les enfants se développent et deviennent des personnes autonomes. La famille est la cellule de base de la communauté suisse»: extrait du programme politique du groupe démocrate-chrétien suisse repris par le groupe démocrate-chrétien Fribourg. «Nous, libéraux-radicaux, nous nous engageons pour le progrès humain, culturel et social»: extrait du programme politique du groupe libéral-radical fribourgeois.

Lorsque je prends connaissance d'une motion j'aime à en connaître l'auteur, puis son appartenance politique. En prenant connaissance de la motion Waeber/Geinoz, la question m'est venue de savoir si elle émanait d'une formation politique partisane, puisque signée par deux présidents, ou plutôt d'une conviction personnelle. Comment deux personnes de régions, de cultures et de partis différents pouvaient proposer en cœur une motion allant à l'encontre de certains principes de leur parti, voire de la conviction d'une partie de leur électorat? Je crois avoir trouvé une ébauche de réponse.

M. Waeber, d'abord, qui habite en Singine m'a fait part de son inquiétude pour ses commerces locaux. Vis-à-vis de la concurrence bernoise, cette mesure lui semble nécessaire. L'idée peut être louable, certes, lorsqu'elle reste à l'état d'idée, mais une telle mesure est à proscrire. Partant certainement d'une bonne intention, M. Waeber a simplement omis de prendre en compte les dégâts que ces ouvertures, quelles qu'elles soient, vont provoquer irrémédiablement sur les familles, sur ces cellules familiales qui lui sont chères. Je ne parle pas encore des travailleurs, des vendeurs et des vendeuses qui ne pourront même plus profiter de leurs enfants le week-end, mais de nos familles qui seront ainsi incitées à séjourner dans les centres commerciaux le dimanche. Est-ce là le maintien de la cellule de base de la famille qui doit jouer son rôle éducatif sociabilisant les responsables? Je ne le crois pas.

La demi-mesure proposée par le Conseil d'Etat n'est guère plus acceptable. M. Waeber est aussi persuadé que les grandes surfaces commerciales ne s'intéresseront pas à ces ouvertures dominicales. Mais quelle garantie a-t-il? Les surfaces commerciales, de par leur nature, sont intéressées au commerce. Si une autorisation est donnée, elles l'examineront et décideront par rapport au chiffre d'affaires si l'opportunité est bonne ou mauvaise. Les promesses faites à M. Waeber, il n'en restera aucune!

Quant à M. Geinoz, radical gruérien, ancré dans la tradition de l'USAM, ne faut-il pas constater que cette motion desservira directement les PME qu'il défend? Ne pas considérer qu'une solution qui peut être bonne dans le nord du canton peut être mauvaise dans le sud! Est-ce là le progrès humain, culturel et social préconisé? Je ne le pense pas.

A l'heure actuelle, à Bulle ou ailleurs, vous savez que certains commerces sont déjà ouverts le dimanche matin jusqu'à 12 heures. Mais pourquoi vouloir toujours plus, au risque que ces commerces-là disparaissent? Nous devons plutôt être fiers de nos horaires restrictifs, fiers de la préservation de notre qualité de vie aux dépens d'une concurrence intercantonale en matière d'ouverture de commerces, aux dépens de cette américanisation d'une société dont nous ne voulons pas et que nous critiquons tous. Il faut effectivement remettre de l'ordre dans le respect de ces horaires et je suis persuadé que notre ministre de la justice saura y remédier par une solution, qu'elle soit cantonale, par district ou communale, mais pas par l'acceptation d'une telle motion contraignante.

Les politiciens se doivent de ne pas toujours réagir au coup par coup, par brique et morceau, et ne pas suivre uniquement l'ère du temps ou les accoutumances de consommation puisqu'ils disposent du pouvoir de planifier quelque peu de quoi demain Fribourg sera fait. Ils doivent avoir une vision, à moyen et surtout à long termes sur le genre de société qu'ils entendent remettre aux générations futures et ne pas oublier, encore une fois, qu'une solution peut être bonne dans un certain endroit du canton et mauvaise ailleurs.

Pour terminer, j'ai une question à poser à vous tous, c'est de savoir si vous voulez faire partie des députés qui auront voté cette ouverture, qui auront créé une brèche dans les ouvertures dominicales alors que nos pères ont mis plusieurs siècles à bannir cela. Est-ce cela être visionnaire? Est-ce le signal que notre Parlement veut donner? Je ne le pense pas. J'espère, comme tout le groupe des députés socialistes, à l'unanimité, que vous saurez prendre vos responsabilités et que vous refuserez cette motion ainsi que la proposition du Conseil d'Etat, tout en lui faisant comprendre que problème il y a, et que ce problème devra être résolu, mais par d'autres moyens.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). L'ouverture des magasins le dimanche, thème intéressant et actuel s'il en faut, a fait l'objet de discussions nourries dans notre groupe. Dans la réponse du Conseil d'Etat trois éléments ont retenu particulièrement notre attention.

Le premier figure à la page deux du rapport citant notamment une violation de dispositions légales cantonales dès l'instant où certaines communes approuvent ou tolèrent sur leur territoire des activités isolées et purement commerciales d'entreprises, en aucune façon susceptibles d'entrer dans le cas d'une exception. C'est une pratique du fait accompli qui engendre automatiquement une inégalité de traitement entre les commerces et les communes, ce qui n'est à nos yeux pas du tout acceptable!

Le deuxième est bien évidemment la situation dans les autres cantons, notamment Neuchâtel et Berne, qui tolèrent deux dérogations annuelles, Vaud faisant pour l'instant exception.

Le troisième est la possibilité offerte aux shop de plus en plus nombreux, bien fréquentés et de surcroît très bien achalandés, d'ouvrir tous les dimanches, ce qui par certains commerçants est considéré, à juste titre, comme une concurrence déloyale. Au demeurant, il est vrai aussi que plus on donne de possibilités aux

consommateurs pour faire leurs courses, plus ils deviennent exigeants et mal organisés.

Par ailleurs, vu sous l'angle purement personnel, force est aussi de constater que les vendeuses et les vendeurs sont donc de plus en plus sollicités, que la plupart travaille déjà le samedi et que leur vie familiale s'en trouve quelque peu altérée. N'oublions tout de même pas que beaucoup d'autres secteurs sont touchés par le travail dominical, sans oublier les horaires de nuit: les hôpitaux, les EMS, les restaurants et les chauffeurs de bus, de locomotives et j'en passe, ce qui me permet de relativiser et d'atténuer quelque peu l'impact d'une décision d'ouverture de deux ou quatre dimanches par année.

J'aimerais aussi ajouter que ces ouvertures ne sont pas obligatoires, ce qui revient à dire que chaque commerçant est libre de choisir sa solution et que les consommatrices et consommateurs qui ne les trouveraient pas adéquates n'auront qu'à les boycotter.

Fort de ces quelques considérations et pour être clair, notre groupe a pris les positions suivantes:

- une majorité est favorable au fractionnement de cette motion;
- une majorité est pour l'acceptation du point a) de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par an sans autorisation particulière;
- unanimité ou presque, pour le rejet en ce qui concerne la compétence accordée au Conseil communal pour fixer les dimanches en précisant toutefois que cela devrait être fait en collaboration avec les milieux concernés;
- et pour terminer, une légère majorité est favorable à deux dimanches, si le point a) est accepté.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Même que je vous apprécie, Messieurs les Députés Waeber et Geinoz, je ne peux pas être en accord avec votre motion demandant l'ouverture des commerces quatre dimanches par année. Vous demandez de transformer les dimanches en jours normaux de la semaine, ce qui aura pour corollaire de fortement diminuer la qualité de vie des Fribourgeois pour un maigre revenu économique supplémentaire. En effet, les personnes ne peuvent pas dépenser plus qu'elles ne gagnent. Elles bénéficient déjà environ trois cents jours d'ouverture des commerces par année. En plus, en ouvrant tous les commerces les dimanches vous allez fortement pénaliser les petites boulangeries qui font un excellent chiffre d'affaires le dimanche matin, ce qui leur permet de survivre. Nous pouvons le constater dans le rapport N°109 sur les grandes surfaces.

Il y a également lieu de relever que si nous décidons d'ouvrir les commerces les dimanches il faudra également ouvrir des crèches car, les parents devant travailler, il faudra organiser la garde des enfants. La vie des sociétés sera également mise à rude épreuve. Fanfares, chants, footbolls et autres sociétés perdront des membres qui ne pourront plus participer aux manifestations.

Il y a également le fait que dans ce Grand Conseil la grande majorité des députés veut moins de bruit, moins de pollution, des économies d'énergie et votre motion va à l'encontre de tous ces vœux pour les dimanches. En effet, actuellement c'est un grand plaisir de se promener à pied le dimanche dans cette belle ville de Fribourg. Avez-vous envie que cela n'existe plus dans quelques années et qu'il y ait le même brouhaha que la semaine?

Pour être cohérent, si la majorité de ce Grand Conseil vote en faveur de l'ouverture des commerces quatre dimanches, nous devrions également modifier l'article 105 de la loi sur le Grand Conseil en fixant à quatre séances du Grand Conseil les dimanches matins et, dans quelques années, pourquoi ne pas fixer toutes les séances les dimanches matins, ce qui ferait trente-deux dimanches? Il nous resterait encore vingt dimanches pour notre famille et la vie associative!

Pour terminer, je dirai que même si d'autres cantons vont dans le sens d'enlever toute différence entre les dimanches et les jours de la semaine nous, Fribourgeois, devons lutter contre cette américanisation qui sera néfaste pour la qualité de vie et la santé de nos concitoyens.

Merci de refuser cette motion. Je précise que j'ai parlé à titre personnel.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Nous voici devant une nouvelle étape en lien avec la problématique de l'ouverture des commerces. Tout à fait logiquement nous nous trouvons dans un débat clair entre les choix fondamentaux gauche-droite, libéralisme ou non, protection des travailleurs et des travailleuses ou non. Certes, le droit fédéral légalise par son assouplissement le droit du travail, une ouverture possible de quatre dimanches par année. Toutefois, ce qui est important actuellement c'est le contexte dans lequel on intervient ici dans le canton de Fribourg. Pour rappel, le peuple fribourgeois s'est déjà prononcé à trois reprises entre 1996 et 2005 contre, soit une extension des heures d'ouverture, soit des ouvertures dominicales. Le référendum contre cette même loi ayant abouti, il se prononcera une nouvelle fois en septembre de cette année. Des recours sont toujours pendants auprès du Tribunal administratif contre des ouvertures dominicales sauvages. Alors maintenant, sans que tout cela soit résolu, on nous propose une nouvelle étape de libéralisation. Mesdames et Messieurs, alors que la problématique de signature de la convention collective de travail dans le domaine de la vente n'est toujours pas résolue, ce n'est tout simplement pas possible de soutenir des ouvertures dominicales. Malgré la bonne volonté de MM. les Conseillers d'Etat Jutzet et Vonlanthen en vue de trouver une solution, force est de constater que le climat reste improductif, voire parfois explosif entre les syndicats et l'AGDF.

Un jour par semaine pour faire autre chose que de travailler et consommer; un jour où la place peut être mise pour les rencontres, le sport ou le repos, ce n'est quand même pas trop exiger! Maintenant ce sont deux, quatre, et demain est-ce que ce sera tous? Bien que les indicateurs nous montrent que nous allons dans cette voie, nous pouvons la stopper.

M. le Député Rossier a parlé des dimanches travaillés dans le domaine de la santé. Je trouve terrible que l'on commence à prendre comme exemple un secteur défavorisé et devant assumer d'importantes contraintes. Chers Collègues, savez-vous ce que ça représente d'aller travailler le dimanche et d'être obligé de le faire?

On se soucie également des surcharges pondérales dans la société et, au lieu de promouvoir des activités saines, on offre encore plus de consommation.

Vous et moi sommes bien occupés. Jongleurs habiles pour concilier vie professionnelle et familiale et en plus la politique, pourtant nous n'avons pas eu besoin des dimanches l'année passée, comme les années précédentes, pour trouver des cadeaux à mettre sous le sapin de Noël pour nos proches. On n'a pas eu besoin de ces dimanches-là et tout le monde a eu ses cadeaux!

Le groupe ACG refuse cette motion. Le refus n'est toutefois pas unanime pour la version des deux dimanches et la proposition du Conseil d'Etat.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le dimanche, si je veux je peux dormir, le dimanche je peux dormir longtemps, le dimanche je peux rester au lit toute la journée!

Le dimanche, si je veux je peux aussi me lever tôt, je peux dire bonjour à mes enfants, je peux aller me promener avec eux. Si je n'ai pas d'enfants, je peux me promener seul. Si j'ai une femme je peux me promener avec elle ou faire l'amour avec elle ou parler avec elle, de la vie, des amis, des ennuis, des voisins... du voisin qui, le samedi, tond toujours son gazon à la même heure, qu'il coupe toujours à la même longueur, qui pour le tondre s'enfile toujours dans la même salopette, dans les mêmes gants, dans les mêmes bottes.

Le dimanche, je peux lire dans un magazine un article sur la naissance de l'univers, je peux m'imaginer le big-bang, m'imaginer comment c'était avant. Je peux me dire qu'il y a 500 ans on avait une autre théorie pour l'expliquer, pour expliquer la création du monde, je peux me dire que dans 500 ans on aura peut-être une autre théorie pour l'expliquer.

Le dimanche, je peux aller à la messe ou ne pas y aller, je peux aller au culte ou ne pas y aller, je peux aller voir l'avancement du chantier du nouveau pont, je peux me demander combien il coûtera au total lorsqu'il sera terminé; je peux aller voir mes cousins en Valais, je peux aller voir les cousins du Tessin, les cousins de Brünisried, les cousins de Fromatt; je peux inviter Jean-Luc et Madeleine, je peux inviter Edgar qui a pris un peu de poids ces derniers temps et Ruth, elle, est toujours de bonne humeur; je peux cuisiner pour eux un coq au vin, un bœuf stroganoff, une raie aux câpres, un pot-au-feu.

Recette du pot-au-feu pour 8 personnes:

Préparation: 20 minutes; cuisson: 180 minutes, temps total: 200 minutes.

Ingrédients pour 8 personnes achetés le samedi avant 16 heures:

2 kilos de viande de bœuf à parts égales: paleron, gîte, culotte et queue. 8 carottes, 3 poireaux, 8 pommes de terre, 1 gros chou, 4 navets, céleri, topinambours, choux-raves selon disponibilité des légumes.

Pour la cuisson:

2 oignons coupés en quatre, 4 gousses d'ail, 4 clous de girofle, thym et laurier, 1 branche de céleri, 1 bouquet de persil, 15 grains de poivre et du gros sel.

Pour la table:

cornichons et gros sel.

Préparation:

Epluchez les oignons, plantez-y les clous de girofle. Préparez 2 bouquets garnis, thym avec laurier, céleri avec persil. Plongez le tout avec la viande, préalablement ficelée par votre boucher, dans un grand fait-tout avec 5 litres d'eau froide. C'est parti pour 3 heures de frémississements. A ébullition, rajoutez une poignée de gros sel et le poivre. Retirez régulièrement l'écume qui se forme à la surface. 50 minutes avant la fin de la cuisson, rajoutez progressivement les autres légumes. Au préalable, retirez la viande et filtrez le bouillon, ce sera mieux pour l'aspect final. Une fois filtré, remettez le tout à cuire (viande plus bouillon), incorporez les carottes et les navets d'abord, puis le chou (heure moins 40), enfin les poireaux (heure moins 20); les pommes de terre doivent être cuites à part. Servez les légumes et la viande coupée en tranches (enlevez les ficelles) dans un grand plat. Accompagnez en proposant cornichons et gros sel.

Il est midi et demi, l'apéro est bu, le repas est prêt, les couverts sont mis (serviettes et nappe assorties) on passe à table. Edgar dit: «Bon appétit». On mange, on discute. Jean-Luc raconte une histoire belge: «Bruxelles, une voiture attend à un feu rouge. Le feu passe au vert, le conducteur ne réagit pas. Le passager du siège avant dit: vert. Le conducteur ne réagit pas. Le premier passager à l'arrière dit: vert. Le conducteur ne réagit pas. Le second passager à l'arrière dit: vert. Le conducteur hésitant demande: une grenouille?»

Dessert, café, pousse-café, re-café, re-pousse-café... il est déjà 16 heures. Les magasins n'ont pas ouverts ce matin, ils ne fermeront pas à cette heure-là.

Post-scriptum 1: J'ai eu l'occasion d'aller régulièrement ces dernières années à Osnabrück (une ville du nord de l'Allemagne) où les magasins sont fermés depuis 14 heures le samedi après-midi jusqu'au lundi matin à 8 heures et il n'y a même pas une boulangerie ouverte le dimanche. Je n'ai vu personne mourir de faim dans cette ville.

Post-scriptum 2: Il n'y en a pas besoin.

Merci.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Permettez-moi de prendre la parole au nom d'une minorité du groupe de l'Union démocratique du centre, un parti un peu plus démocratique comme son nom l'indique et contrairement à ce que certaines personnes bien pensantes prétendent puisqu'il laisse sa minorité s'exprimer devant cette noble assemblée.

Après l'intervention de notre chef de groupe, le député Rossier, brillant orateur bien entendu, qui lui, vous a donné la vision d'une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre, laissez-moi vous exprimer la réflexion d'une bonne minorité de notre groupe.

Pour nous, je ne sais pas si nous avons une vision passéiste, idéaliste ou utopiste de notre société mais le dimanche doit rester un jour de repos et de réflexion, un jour où l'on peut profiter des joies de la famille, des promenades en forêt, des activités sportives ou

culturelles et même aller rendre visite aux amis et aux parents... mais en tout cas pas un jour pour aller faire du shopping.

Chers Collègues, j'ai fait partie de la Commission pour la loi sur les shop avec l'ouverture dominicale. J'étais convaincu et je reste convaincu de l'utilité de ces dépanneurs. Mais là, c'est au maximum 100 mètres carré et on y vend que des produits de première nécessité. J'ai aussi milité pour l'ouverture des commerces dans les gares, là également par conviction; il y a beaucoup de voyageurs en attente d'un train, parfois des étrangers qui, au dernier moment, aimeraient bien ramener un souvenir du pays visité.

Le peuple suisse a dit oui du bout des lèvres; oui également de ma part à la prolongation de l'ouverture des commerces de 16 heures à 17 heures. Mais là, pour l'ouverture de tous les commerces le dimanche une partie du groupe de l'Union démocratique du centre dit stop, même si c'est pour quatre ou deux dimanches par année, il n'y a aucune nécessité.

Dans quelle société vivons-nous? Pourquoi les gens auraient-ils besoin d'aller acheter une télévision, un ordinateur, des habits ou des meubles un dimanche? Pour se passer le temps? Et à qui profitent ces ouvertures dominicales? Aux grands supermarchés bien entendu et ceci au détriment de nos petits commerces locaux. Bien sûr, on nous dira que les cantons voisins autorisent leurs commerces à ouvrir le dimanche et que si l'on ne fait pas de même tous les Fribourgeois se rendront chez nos voisins pour faire leurs emplettes. Mais qui seraient les bénéficiaires? Migros-Berne par rapport à Migros-Fribourg? Coop-Vaud par rapport à Coop-Fribourg? Ce n'est pas parce que nos voisins n'ont pas la bonne solution que nous devons faire de même.

Mesdames et Messieurs, bien sûr qu'il y a une quantité de personnes qui travaillent le dimanche, mais c'est pour le bon fonctionnement de notre société. Les gens sont aussi malades le dimanche et il faut des infirmières. Il faut des gendarmes, des chauffeurs de transports publics et les paysans s'occuperont toujours de leur bétail le dimanche. Mais cela on ne peut pas le changer!

Chers Collègues, une bonne partie des députés du groupe de l'Union démocratique du centre qui refuse cette évolution négative de notre société travaille le dimanche. Ce sont des paysans, des restaurateurs, des indépendants et ils savent de quoi ils causent. J'ai lu dans un journal, que je ne citerai pas, que les opposants à l'ouverture dominicale des commerces sont des gauchistes qui n'aiment pas le travail. Vous aurez quand même du mal à nous faire entrer dans cette catégorie-là! D'ailleurs, je connais même des gauchistes qui aiment leur travail! Nous avons une certaine vision de ce que devrait être notre société et nous misons sur la responsabilité individuelle, l'engagement, mais pas sur le bénéfice à tout prix.

Mesdames et Messieurs, refusez donc cette motion, qui ne satisfait pas un besoin, mais qui le crée.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Die Ausweitung der Ladenöffnungszeiten am Samstag, während der Woche und nun bald auch als Normalfall am Sonntag, scheint kaum mehr zu stoppen zu sein. Wir gehen

am Sonntag mit unserer Familie und unseren Freunden einkaufen, gewöhnen unsere Kinder als erzieherischen Höhepunkt daran, wie man sieben Tage auf sieben Tage konsumieren kann. Wir gehen einkaufen, um zu «chillen».

In der letzten Session haben wir unsere Freiburger Bergbahnen mit viel Geld unterstützt, damit wir in unserer Nähe die Möglichkeit haben, die Freizeit zu verbringen, uns in der Natur zu erholen. In unseren Gemeinden stehen Sportanlagen und kulturelle Einrichtungen für die wir immer viel Geld investieren, um unseren Bürgerinnen und Bürgern, notabene auch den Erwachsenen in ihrer Freizeit einen Ausgleich für Körper, Seele und Geist zu ermöglichen. Für unsere Vereine suchen wir Freiwillige; die, bis heute jedenfalls, ihre Freizeit hergaben, um sich im Interesse unserer Gesellschaft zu engagieren.

Nun aber können wir auch am Sonntag einkaufen gehen. Weil man während der Woche keine Zeit zu haben zu pflegt, gehen wir Kochtöpfe, Badezusätze, Wochenvorräte an Nahrungsmitteln, Batterien, die neue Kaffeemaschine und das Futter für das Meerschweinchen am Sonntag einkaufen. Es gibt einen Unterschied. Es gibt einen Unterschied zwischen uns, die wir frei wählen können, ob wir schwimmen, Ski fahren, mit Freunden essen oder ganz einfach faulenzeln wollen und die Anderen, die im Verkauf tätig sind, die bei den Zulieferern und anderen Unternehmen arbeiten, von denen der Verkauf abhängig ist. Da gibt es einen Unterschied, den zu erläutern nicht erforderlich ist – er liegt auf der Hand. Der Unterschied muss umso mehr hervorgehoben werden, als es im Kanton Freiburg noch keinen Gesamtarbeitsvertrag für das Verkaufspersonal gibt, obwohl Licht am Horizont aufleuchtet.

Im Grundsatz geht es ja eigentlich nur darum, ob wir im Kanton Freiburg Verhältnissen von sieben Tagen im «24 Stunden»-Betrieb entgegenstreben wollen, so wie sie in Schanghai und New York herrschen.

Vielleicht noch dies: Am letzten Donnerstag habe ich es in der Zeitung gelesen, und ich denke, alle Gemeindevertreterinnen und -vertreter hier im Grossen Rat wissen dies, dass Staatsrat Erwin Jutzet eine Weisung herausgegeben hat, wonach den Gemeinden erlaubt ist, für Sonderausstellungen grundsätzlich Bewilligungen zu erteilen. Das hat Herr Waeber immer noch in seiner Motion eingebunden. Gewisse Bedingungen müssen erfüllt sein, aber so gibt es doch eigentlich keinen Grund mehr, diese Motion zu unterstützen und ich in meinem persönlichen Namen und auch im Namen der SP lehne sie daher ab.

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). Les avis des membres du groupe démocrate-chrétien sont naturellement très partagés sur la motion des députés Jean-Denis Geinoz et Emanuel Waeber demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur l'exercice du commerce et d'autoriser l'ouverture des commerces quatre dimanches par année. Il faut reconnaître que l'examen d'une telle motion est pour le moins délicat pour les membres de notre parti qui se veut libéral et social, qui défend les valeurs, principalement les valeurs chrétiennes et celles de la famille.

C'est ainsi qu'un certain nombre s'opposera à la motion ou s'abstiendra estimant que, quels que soient les

motifs invoqués, le dimanche doit rester pour tous un jour de repos et que ce principe ne souffre d'aucune exception en ce qui concerne le commerce de détail.

D'autres membres de notre groupe entrent en matière et se rallient avec les motionnaires à la position préconisée par le Conseil d'Etat. Elle permet de régler la situation actuelle, qui ne donne pas satisfaction, en conférant la compétence au Conseil d'Etat de fixer les dates et lui donnant ainsi la possibilité d'exercer une surveillance adéquate et de limiter le nombre de dimanches ouverts à deux. Cela correspond à un dimanche pour la période de printemps et un dimanche pour la période de Noël, situation devenue coutumière et largement acceptée par la population et qui, sans déstabiliser la vie de famille, permettra aux commerces de notre canton de faire face à la concurrence des commerces des cantons voisins.

Cependant, tous les membres de notre groupe relèvent clairement le fait que cette acceptation est de l'ordre de l'exceptionnel et nous ne pourrions en aucun cas entrer en matière sur une nouvelle disposition élargissant l'ouverture des commerces le dimanche.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). J'ai eu l'impression de ne pas être seul en décembre dernier à être satisfait que le traitement de cette motion soit repoussé. La situation n'était, pour beaucoup, pas favorable au traitement d'un tel objet. Deux mois après, la situation a-t-elle vraiment changée? Je ne crois pas. Si changements il y a eu, ceux-ci n'ont pu que conforter l'idée que la situation économique que nous connaissons aujourd'hui était grave.

Cette motion pose visiblement, à vous entendre, de graves dilemmes et cela dans tous les groupes. Qu'on le veuille ou non, l'ouverture du dimanche aura des conséquences sur la vie même de nombreuses familles, elle favorisera les grands distributeurs au détriment de nombreuses PME. De notre côté, vous le savez bien, il ne sera pas possible d'exiger plus sans offrir plus. Je ne souhaite pas ici refaire les derniers débats sur des sujets similaires.

Nous sommes aujourd'hui face à une crise économique qui risque bien d'être particulièrement rude. Nous allons, à n'en pas douter, très rapidement parler ici de moyens de relance. Nous devons trouver les meilleures solutions. Cela sera déjà un travail important que nous aurons pour nous mettre d'accord sur ces sujets d'actualité. La question du jour est celle-ci. Est-ce vraiment le moment de se déchirer sur un tel objet? Un référendum a abouti pour le passage de 16 heures à 17 heures le samedi. Ouvrir le dimanche, ne serait-ce que deux fois l'an, c'est s'assurer un nouveau référendum. Dans une telle période, je suis convaincu que le canton de Fribourg a d'autres fils rouges à proposer que celui, lancinant maintenant, de l'ouverture des commerces. N'entrons pas dans un débat de nombreux mois, stérile, et dont l'issue est des plus incertaine.

Je vous invite à refuser ce principe et à vous concentrer sur des sujets autrement plus importants aujourd'hui.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le comique de répétition a eu des beaux jours devant lui. L'auguste dans l'arène du cirque, qui se précipite, qui reprend un coup

et tombe par terre, a fait rire de nombreuses générations d'enfants, surtout si la deuxième fois il y retourne, la troisième fois également et la quatrième fois encore. Ce comique de répétition a quelque chose de touchant et il y a également quelque chose de touchant dans la motion qui est déposée aujourd'hui.

Ce qui est touchant provient du troisième, quatrième référendum; c'est la troisième ou quatrième fois que le peuple se prononce et l'auguste continue et se précipite. Ceci au moment où les chantres du libéralisme devraient quand même apprendre une fois à tirer une leçon des événements qui se passent. Nous en avons la preuve, la démonstration fait mal à tout le monde dans notre société où tout d'un coup avec ce crédo du libéralisme, ce crédo de la consommation et de toujours gagner davantage, nous en arrivons à entendre aujourd'hui aux nouvelles que 19,5 milliards sont dépensés pour rien, alors même que le Conseil fédéral n'ose plus accepter un milliard pour assainir l'AI, qui est une assurance sociale créée au milieu du siècle dernier. Donc, je dis stop! Je dis stop au crédo du libéralisme, je dis stop à cette volonté d'hyper consommation qui a fait les preuves de son échec.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). J'ai vraiment l'impression que nous, les motionnaires, demandons de changer la société fribourgeoise, par exemple de leur proposer de travailler la nuit et puis de dormir le jour, alors que la seule chose que nous demandons c'est l'ouverture de deux dimanches par année. Avant de vous donner mes explications, permettez-moi quand même de souligner que deux dimanches par année ce n'est vraiment pas la mer à boire!

Les arguments en faveur de la motion ont déjà été cités par mon collègue Waeber et je vais m'attarder sur les considérations du Conseil d'Etat. Chacun sait que pour arriver à un accord et trouver un consensus il faut mettre de l'eau dans son vin. C'est la raison pour laquelle mon collègue Waeber et moi-même acceptons la proposition du Conseil d'Etat de partir du principe d'autoriser deux dimanches par année au lieu des quatre demandés.

Les autorités de nos communes sont chatouilleuses quant à leurs droits et nous les comprenons. Cependant, nous le savons aussi, les autorités de ces communes font une interprétation parfois très large de leurs droits dans leurs autorisations. Dans le cadre de la mise en application d'une nouvelle loi, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de déléguer la compétence des autorisations aux districts. En effet, un district est une entité. Le préfet connaît bien les us et coutumes et il serait parfaitement à même de décider, cela d'autant plus que dans notre canton, les intérêts de la partie alémanique et les intérêts de la partie romande ne sont pas les mêmes. Ainsi, je pourrais m'imaginer de trouver l'aval aussi bien du Conseil d'Etat et la satisfaction des communes.

En conclusion, comme motionnaire et représentant du groupe libéral-radical, je vous demande dans un premier temps d'accepter le fractionnement de cette motion, ensuite d'accepter le principe de fixer plusieurs dimanches par année sans autorisation (comme le souhaite également la majorité du groupe libéral-radical), de rejeter la motion en ce qui concerne la compétence

communale (ce n'est pas la majorité de l'opinion du groupe libéral-radical) et enfin, de rejeter la motion en ce qui concerne les quatre dimanches.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que j'interviens. L'ouverture des magasins ou plutôt des grandes surfaces... voilà un débat que j'ai déjà entendu en ces lieux. Le soutien que les PME m'ont accordé lors des élections ne me permet pas de soutenir cette motion. En effet, aujourd'hui certains petits magasins font leur beurre le dimanche. Après avoir entendu les directeurs de grandes surfaces vouloir eux aussi leur part du gâteau, il ne m'est pas possible de concevoir que nous, les petits magasins, puissions survivre à de telles motions. Je sais que certains touristes consommateurs ont besoin de pouvoir se promener dans des grandes surfaces, dans les grands centres, car ils ne savent plus quoi faire de leur week-end. Mais, au lieu de leur offrir la possibilité de faire leurs courses le dimanche, il serait préférable de développer encore plus nos offres touristiques, sportives et culturelles. Je sais le bon sens que vous, députés, avez et je vous invite à refuser cette motion.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Das Votum von Herrn Rey hat mich also schon schockiert. Eine Frage an Sie: Beschäftigen Sie Mitarbeiter oder Leute? Das möchte ich von Ihnen wissen, denn sonst würden Sie nicht so reden.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Les membres de mon groupe ont déjà souligné avec force, ce qui ne va pas dans cette motion. J'aimerais cependant revenir sur deux aspects particuliers, si vous me le permettez.

Premièrement, on a entendu des députés faisant part de leur crainte de voir les consommateurs fribourgeois se diriger vers Berne, Lausanne ou Neuchâtel pour faire leurs achats parce que nos commerces seraient fermés certains dimanches de l'année. C'est une crainte qui m'étonne. Si l'on écoute bien les partisans de la motion, nous avons l'impression que plusieurs dimanches par année notre canton se vide de sa population, partie chercher un exil consumériste chez nos voisins. Cela va même plus loin, c'est un exode qu'ils nous décrivent. C'est comme si les rues de nos villes et villages étaient désertées, laissant sur les routes des cohortes de familles fribourgeoises, l'œil hagard, avides d'articles à acheter. Pourtant, le meilleur contre-argument à cette peur se trouve dans les faits, eux, concrets. Je pense évidemment à la prolifération, à la multiplication des surfaces de vente qui poussent dans notre canton. Les grands distributeurs helvétiques ont déjà semé et sèment encore dans tout le canton. Les hard discounter étrangers ont ouvert nombre de points de vente et de centres de distribution dans nos communes. Si Fribourg était le désert commercial, que supposent les partisans de la motion, ces enseignes ne seraient pas venues tout simplement s'installer chez nous. Ces gens-là, pour ne pas dire ces requins-là, connaissent leurs intérêts et savent les profiler. C'est donc un argument en faveur de la motion qui ne tient pas!

Deuxièmement, le contexte des négociations entre patrons de la vente et syndicats doit être brièvement

rappelé. Comme vous le savez, les partenaires sociaux tentent d'aboutir à une CCT de la vente pour notre canton, sous les bons auspices du Conseil d'Etat. Or, lors de ces médiations, jamais la revendication d'ouvrir les dimanches n'a été posée par la partie employeur. Davantage, même lors de rencontres préalables les représentants des grands distributeurs ont affirmé que leurs désirs de libéralisation des horaires portaient sur la semaine et le samedi, mais en aucune manière sur le dimanche.

Ainsi, on peut donc légitimement se demander à qui cette motion s'adresse? Va-t-elle servir à la clientèle? Dans cette période de crise et de resserrement des bourses, apparemment pas. Va-t-elle répondre aux attentes des employeurs? Pour l'heure, ils n'en font pas la demande. Correspond-elle aux revendications du personnel de vente? Eh bien, à voir l'empressement avec lequel les vendeuses ont soutenu le référendum contre l'élargissement de l'horaire du samedi, c'est clairement non.

C'est pourquoi chers Collègues, je vous invite à rejeter cette motion, sa fragmentation et le contre-projet du Conseil d'Etat, une motion qui semble ne répondre aux attentes que des seuls motionnaires et qui menace trop directement cette notion pour laquelle il a fallu tant se battre en histoire, je pense bien sûr à la trêve dominicale.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à vous remercier de la bonne qualité de ce débat. Je suis d'accord avec M. le Député Raoul Girard quant il dit que cette motion suscite un dilemme dans les différents groupes et je dirais aussi dans notre société.

Je pense être très bref en ce qui concerne la position du Conseil d'Etat que vous avez pu étudier. Je ne vais pas répéter, ni contester, ni confirmer les arguments qui ont été échangés. Je constate que le groupe socialiste et le groupe de l'Alliance centre gauche ainsi qu'une minorité du groupe de l'Union démocratique du centre s'opposent à la motion et également à la proposition du Conseil d'Etat. Je constate et j'ai appris ce matin dans les *Freiburger Nachrichten* que le motionnaire Waeber est «hundertprozentig einverstanden mit dem Staatsrat» et j'entends maintenant que l'autre motionnaire, M. Jean-Denis Geinoz est également d'accord sur la proposition du Conseil d'Etat avec ce compromis. J'observe également que la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe démocrate-chrétien ainsi que du groupe libéral-radical est d'accord sur le compromis du Conseil d'Etat.

J'ai encore quelques remarques, respectivement réponses à donner. Les motionnaires suggèrent que le Conseil d'Etat, en cas d'acceptation de la motion dans le sens du Conseil d'Etat, étudie la possibilité de proposer trois dates à choix aux communes et M. le Député Geinoz propose qu'on puisse éventuellement déléguer ces compétences aux préfets. Il est évident que le Conseil d'Etat est libre d'étudier les choses et d'examiner les «pour» et les «contre». Mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui si on veut aller dans ce sens ou pas, mais étudier, on va le faire.

Ce qui a été évoqué par M^{mes} Haenni et Nicole Aeby, c'est la question de la convention collective. C'est ef-

fectivement une mission très difficile mais je pense que ce n'est pas mission impossible. J'ai déjà eu deux discussions et j'en aurai encore une demain matin, et je crois qu'à la fin ce sera vraiment une situation *win-win* si les employeurs et les employés arrivent à une convention collective. Je ne suis pas quelqu'un qui abandonne facilement. Je veux donc arriver, et j'ai bon espoir, à une convention collective. Herr Grossrat Waeber et d'autres, vous dites que la pratique du canton: *ist sehr restriktiv!* Là, je conteste. Vous avez reçu la liste et observé les cantons voisins; peut-être que Zurich est beaucoup plus généreux, mais si vous regardez le Valais, le Jura, ils sont plus restrictifs. Lucerne, Berne, c'est à peu près la même chose.

Und man erzählt zum Teil auch das Märchen, dass in Bern immer offen sei; «Westside, das Zentrum im Grünen» zum Beispiel.

Je me suis donné la peine, c'est-à-dire mes services, se sont renseignés et ce n'est pas vrai! Ce sont deux dimanches par année et pas plus! Il ne faut pas dire que les autres cantons sont beaucoup plus généreux que le canton de Fribourg. Cela, je tenais à le préciser.

Finalement, M^{me} la Députée Haenni a également évoqué la recommandation, la lettre-circulaire que j'ai envoyée aux communes fribourgeoises en date du 14 janvier. Il s'agit là d'un problème d'interprétation du règlement. Le règlement disait que: «*Exceptionnellement, les communes, avec autorisation de la Direction, peuvent ouvrir quand il y a une foire, une messe ou d'autres événements similaires*». Il y a toujours eu des confusions, c'était sujet à interprétation. Alors j'ai rédigé une lettre-circulaire pour qu'il y ait effectivement une égalité de traitement dans toutes les communes qui va – je dirais – dans le sens des motionnaires. J'ai dit: «Chère commune, si vous êtes saisie d'une telle demande d'un garage, d'un magasin de meubles ou d'un magasin de jardinage, vous pouvez donner deux autorisations: une au printemps et une en automne, si c'est un peu dans un cadre festif, c'est-à-dire s'il y a une petite fête familiale, s'il y a de la musique, etc.» Là, j'ai quand même fait un grand pas en direction des communes puisqu'il y avait inégalité de traitement d'une commune à l'autre. Certaines communes dans le canton accordaient des ouvertures, même sans autorisation, elles fermaient les yeux. D'autres étaient en revanche très sévères. Désormais avec cette lettre-circulaire, j'ai interprété la loi d'une manière large, généreuse, allant dans le sens notamment des garagistes, des magasins de meubles, des pépiniéristes. Cela enlève quand même une certaine pression à ces magasins.

Avec ces considérations, je vous laisse faire votre choix, en toute conscience! Le Conseil d'Etat propose l'acceptation de la motion dans le sens du fractionnement.

– Au vote, la solution du fractionnement telle qu'elle est proposée par le CE et à laquelle se rallient les motionnaires est acceptée par 47 voix contre 45. Il y a 1 abstention

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/

FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 45.*

S'est abstenu:

Ackermann (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, le point a) tel que proposé par le CE (*accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par année pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation particulière*) est refusé par 49 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 49.*

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/

SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Au vote, le point b) tel que proposé par le CE (*rejeter la motion en ce qui concerne la compétence communale de fixer les dimanches pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation particulière*) est accepté par 49 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 32.*

Se sont abstenus:

Andrey (GR, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5.*

– Au vote, le point c) tel que proposé par le CE (*rejeter la motion en ce qui concerne le nombre de dimanches pouvant être choisis-4*) est accepté par 69 voix contre 16. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

Ont voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 4.*

– La prise en considération de cette motion ayant été refusée, cet objet est ainsi liquidé.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Election d'une juge suppléante auprès du Tribunal cantonal (poste à 100% de durée limitée à deux ans)

Bulletins distribués: 85; rentrés: 81; blancs: 8; nul: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

A obtenu des voix et est élue, *M^{me} Anne-Sophie Peyraud*, par 73 voix.

Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (section pénale)

Bulletins distribués: 86; rentrés: 80; blancs: 5; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Michel Favre*, par 71 voix. Il y a 4 voix éparses.

Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (Cour des assurances sociales)

Bulletins distribués: 90; rentrés: 85; blancs: 6; nuls: 2; valables: 77; majorité absolue: 39.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Johannes Frölicher*, par 77 voix.

Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (Cour des assurances sociales)

Bulletins distribués: 91; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 41.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Armin Sahli*, par 81 voix.

Election d'un assesseur à la Commission d'expropriation

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Patrik Schaller*, par 82 voix.

—
- La séance est levée à 16 h. 10.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*